

Session des représentants suppléants n° 01-06

Compte rendu sommaire

Le Conseil, par l'entremise de ses représentantes suppléantes, s'est réuni du 14 au 16 novembre 2001, à Montréal, au Canada. M^{mes} Christine Guay et Norine Smith, du Canada, ont successivement présidé la séance, alors que M^{mes} Olga Ojeda Cárdenas et Judith E. Ayres représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. La directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat, et le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. La présidente du CCPM, M^{me} Liette Vasseur, représentait ce comité, et d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat y participaient également (voir l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentantes suppléantes adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe B).

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

La directrice exécutive souhaite la bienvenue aux nouvelles représentantes suppléantes du Mexique et des États-Unis. Elle félicite les membres du Comité permanent général (CPG) pour avoir examiné et approuvé le projet de Plan de programme pour 2002 à 2004 et donne un aperçu des activités qu'a entreprises la CCE à la suite de la VIII^e session ordinaire du Conseil tenue en juin 2001, à Guadalajara, au Mexique (voir l'annexe C). Elle rend également compte de l'état d'achèvement d'autres projets et activités que la CCE réalise. Les notes du compte rendu de la directrice exécutive figurent à l'annexe D.

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM souhaite également la bienvenue aux nouvelles représentantes suppléantes du Mexique et des États-Unis et fait état des résultats de la troisième session ordinaire que le CCPM a tenue les 22 et 23 octobre à Montréal. Au cours de cette session, les membres ont adopté deux avis du CCPM au Conseil : l'avis n° 01-06 concernant le projet de plan de programme pour 2002 à 2004, et l'avis n° 01-07 concernant les communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Rappelant que le Conseil a suggéré au CCPM d'entreprendre des travaux sur l'accessibilité de l'information environnementale, elle mentionne que celui-ci a unanimement décidé de ne pas intervenir directement à l'égard de cette question; il a plutôt suggéré que les travaux soient confiés au Secrétariat et proposé de lui apporter son soutien dans cette tâche.

En ce qui a trait à la réunion du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, qui s'est tenue le 18 janvier 2002, M^{me} Vasseur déclare que le CCPM a été déçu qu'elle se déroule à huis clos et que le public ne puisse de ce fait y participer. Elle suggère que celui-ci soit invité aux réunions du Groupe à titre d'observateur.

Elle félicite le Canada d'avoir proposé aussi rapidement la date et le lieu de la IX^e session ordinaire du Conseil, et incite les États-Unis à confirmer le plus tôt possible la disponibilité à cette date de l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement), M^{me} Christine Todd Whitman. M^{me} Vasseur mentionne que le CCPM vient de constituer un groupe de travail pour étudier la manière d'améliorer la participation du public à la séance à laquelle il peut participer durant la session ordinaire du Conseil. Elle précise que le CCPM fera sous peu une recommandation au Conseil à ce sujet, et qu'au cours de sa prochaine session, il choisira les thèmes et la formule de la table ronde qu'il tiendra parallèlement à la session du Conseil de 2002 et formulera un avis au Conseil sur le marché nord-américain de l'électricité.

M^{me} Vasseur déclare également que le CCPM a adopté unanimement un avis au Conseil concernant les communications sur des questions d'application à la suite du rapport du Comité consultatif national (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis, et de la lettre du *Center for International Communication* (Centre pour la communication internationale) au sujet de la communication sur les oiseaux migrateurs. Elle se dit outrée de voir que les préoccupations exprimées par une majorité de citoyens des trois pays nord-américains au cours du processus de consultation, lequel a conduit à la formulation de divers avis du CCPM au Conseil et à l'établissement du rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications, ne soient pas prises en considération dans la formulation, au cours de la présente session, des résolutions du Conseil concernant cinq communications en suspens.

La présidente du CCPM demande que l'on consigne, dans le compte rendu sommaire de la présente session, les observations qu'elle a formulées et le fait que le CCPM n'appuie d'aucune façon le remaniement des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*. Elle indique que les décisions du Conseil que véhiculent ces résolutions sur les cinq communications en question feront l'objet d'une discussion au cours de la prochaine session ordinaire du CCPM qui se tiendra le 30 novembre 2001, à San Diego. Elle saisit l'occasion pour inviter les représentantes suppléantes à y participer afin d'expliquer leurs décisions au public. M^{me} Vasseur ajoute qu'à titre de groupe consultatif indépendant, le CCPM estime que le manque de considération du Conseil à l'égard de ses avis, et de plusieurs des recommandations que contient son rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications, constitue un manque de respect envers les citoyens des trois pays et les membres du Comité.

Les représentantes suppléantes remercient la présidente du CCPM pour ses observations et saluent la décision de ce dernier d'améliorer la partie publique de la session du Conseil. Pour ce qui est de sa suggestion d'inviter des représentants du public à assister aux réunions du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce à titre d'observateurs, les représentantes suppléantes mentionnent

qu'elle sera prise en compte mais que toute décision exigera d'évaluer le bien-fondé de cette participation du public comparativement à la nécessité de disposer d'une tribune au cours de laquelle les Parties peuvent s'exprimer librement entre elles. En réponse à l'invitation d'assister à la session du CCPM à San Diego, les représentantes suppléantes du Canada et du Mexique mentionnent qu'elles ne pourront y assister. De son côté, la représentante des États-Unis déclare qu'elle fera ultérieurement savoir au CCPM si son emploi du temps le lui permet.

Point 4 Adoption de comptes rendus sommaires

Les représentantes suppléantes adoptent les comptes rendus sommaires des sessions tenues les 18 et 19 juin 2001, de même que celui de la VIII^e session ordinaire du Conseil et le résumé des interventions faites au cours de la partie publique de cette session.

Point 5 Projet de plan de programme pour 2002 à 2004

À la suite de l'approbation préliminaire, par le CPG, du plan de programme pour 2002 à 2004, les représentantes suppléantes examinent et approuvent les projets ci-dessous en demandant que leurs observations soient prises en compte dans la version finale de ce plan.

- Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement
- Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord
- Renforcement des capacités de prévention de la pollution
- Rapport comparatif sur les normes environnementales

Les représentantes suppléantes conviennent ensuite de demander au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale de mettre les systèmes de gestion de l'environnement au nombre des sujets qu'il examinera en 2002, et d'établir un rapport qui aidera le Conseil à savoir quelles mesures prendre dans ce domaine.

Les représentantes suppléantes examinent également le projet de budget et les activités en rapport avec les obligations spécifiques que l'ANACDE impose aux Parties, et demandent au Secrétariat de les renseigner plus amplement sur les fonds affectés aux travaux relatifs aux articles 14 et 15 de l'Accord.

Point 6 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 6.1 Communications sur des questions d'application

Les représentantes suppléantes échangent leurs vues sur cinq communications en suspens : Oldman River II (SEM-97-006), Aquanova (SEM-98-006), Oiseaux migrateurs (SEM-99-002), BC Mining

(SEM-98-004) et BC Logging (SEM-00-004), et chargent le Secrétariat de constituer des dossiers factuels connexes.

Point 6.2 Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur des questions d'application

Les représentantes suppléantes expriment des points de vue préliminaires sur quatre questions que soulève ce rapport établi par le CCPM, questions que le Conseil, au cours de sa VIII^e session ordinaire, a convenu d'examiner dans les meilleurs délais. Elles étudient également une cinquième question que soulève le Mexique et conviennent de les approfondir toutes au cours de leur prochaine session. Dans l'intervalle, elles invitent le CCPM à recueillir de l'information supplémentaire au sujet de ces questions. La présidente du CCPM souligne que le Conseil doit examiner l'application de sa résolution n° 00-09 en juin 2002.

Point 7 Autres questions

Le Secrétariat expose les grandes lignes de la demande de subvention que la CCE, l'Organisation panaméricaine de la santé et les gouvernements du Belize, du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua et du Panama ont transmise au Fonds pour l'environnement mondial. Cette demande vise à financer le projet intitulé *Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale*.

Le Secrétariat fait par ailleurs état de l'activité qu'il a entreprise en vertu de l'article 13 de l'ANACDE sur les possibilités et les défis environnementaux liés à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité.

Les Parties conviennent que le Secrétariat devrait se pencher sur la contribution que la CCE pourrait apporter au Sommet mondial sur le développement durable.

Point 8 Questions administratives et autres questions

Point 8.1 Recommandation visant à dresser un PARNA relatif au lindane

Les représentantes suppléantes échangent leurs vues sur la recommandation du Groupe d'étude sur la sélection des substances de dresser un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane. Elles déclarent que le Conseil pourrait envisager d'annoncer cette nouvelle en juin 2002 et que l'ébauche du PARNA pourrait débiter au cours du deuxième semestre de la même année.

Point 8.2 Situation fiscale du personnel professionnel de la CCE

Le Secrétariat mentionne qu'il entrera en communication avec le Mexique et les États-Unis afin

d'essayer de résoudre la situation fiscale du personnel professionnel de la CCE d'ici mars 2002.

Point 8.3 Version modifiée des Règles de gestion financière de la CCE

Les représentantes suppléantes adoptent la version modifiée des *Règles de gestion financière de la CCE*, mais à l'exception du paragraphe 5(6) relatif aux fonds provenant de tierces parties que les représentantes suppléantes examineront au cours de leur prochaine session.

Point 8.4 Publications prévues au programme de travail de 2000

Les représentantes suppléantes adoptent une résolution autorisant le Secrétariat à proroger jusqu'au 31 décembre 2001 la période de disponibilité des fonds engagés pour la publication du rapport sur l'état de l'environnement, du rapport annuel de 1999 et du rapport spécial sur l'application des lois en 2000.

Point 9 Prochaine session des représentantes suppléantes

Sans choisir une date précise pour la tenue de leur prochaine session, les représentantes suppléantes discutent avec la présidente du CCPM de la possibilité d'organiser une réunion informelle avec ce Comité au cours du mois de mars. Elles conviennent qu'il serait possible de tenir une session ordinaire à ce moment-là.

Point 10 Levée de la séance

La présidente lève la séance le 16 novembre à 11 heures.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 01-06

Montréal, Canada, 14 au 16 novembre 2001

Liste des délégations

CANADA

Représentants suppléants Norine Smith, Environment Canada
 Christine Guay, Environment Canada
 Jenna MacKay-Alie, Environment Canada
 Ron Burnett, Environment Canada
 Rita Cerrutti, Environment Canada
 Jean-François Dionne, Environment Canada
 Tudor Hera, Department of Foreign Affairs and International Trade
 David Morgan, Department of Foreign Affairs and International Trade

MEXIQUE

Représentants suppléants Olga Ojeda Cárdenas, Semarnat
 Israel Nuñez, Semarnat
 Mauricio García Velasco, Semarnat
 Margarita Palafox, Semarnat
 Luis Ernesto González, Mexican Embassy in Ottawa

ÉTATS-UNIS

Représentants suppléants Judith E. Ayres, U.S. EPA
 Paul Cough, U.S. EPA
 Lorry Frigerio, U.S. EPA
 Jocelyn Adkins, U.S. EPA
 Erwin Rose, Department of State, OES
 Kent Shigetomi, Office of the U.S. Trade Representative

COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE (CCPM)

Présidente du CCPM Liette Vasseur
 Manon Pepin
 Lorraine Brooke

SECRÉTARIAT
Directrice Executive

Janine Ferretti
Greg Block
Hernando Guerrero
Cristóbal Vignal
Eduardo Delgadillo
Julie-Anne Bellefleur
Scott Vaughan
Chantal Line Carpentier
Hans Herrmann
Jürgen Hoth,
Victor Shantora
Carlos Valdés Casillas
Paul Miller
Erica Phipps
José C. Tenorio Marañón
Ignacio González
Geoffrey Garver
Carla Sbert
Katia Opalka

**Ordre du jour
de la session des représentants suppléants n° 01-06**

qui aura lieu aux bureaux du Secrétariat de la CCE,
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200, à Montréal,

du mercredi 14 au vendredi 16 novembre 2001

Le mercredi 14 novembre 2001, de 10 h 00 à 18 h 00

- | | |
|---------|--|
| Point 1 | Adoption de l'ordre du jour |
| Point 2 | Compte rendu de la directrice exécutive |
| Point 3 | Compte rendu de la présidente du CCPM |
| Point 4 | Adoption de comptes rendus sommaires |
| Point 5 | Projet de plan de programme pour 2002 à 2004 |

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner

- | | |
|---------|--|
| Point 5 | Projet de plan de programme pour 2002 à 2004 (suite) |
|---------|--|

Le jeudi 15 novembre 2001, de 9 h 00 à 18 h 00

- | | |
|-----------------|--|
| 8 h 30 à 9 h 00 | Café et croissants |
| Point 5 | Projet de plan de programme pour 2002 à 2004 (suite) |

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner

- | | |
|---------|---|
| Point 6 | Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE |
|---------|---|

Le vendredi 16 novembre 2001, de 9 h 00 à 15 h 00

8 h 30 à 9 h 00 Café et croissants

Point 6 Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (suite, si nécessaire)

Point 5 Projet de plan de programme pour 2002 à 2004 (suite)

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner

Point 5 Projet de plan de programme pour 2002 à 2004 (suite)

Point 7 Autres questions

Point 8 Questions administratives et autres questions

Point 9 Prochaine session des représentants suppléants

Point 10 Levée de la séance

Nota :

- Un dîner privé réunira les représentants suppléants, la présidente du CCPM et la directrice exécutive le mercredi 14 novembre.
- Les délégués sont invités à un dîner informel, le jeudi 15 novembre à 19 h, au domicile de la directrice exécutive.
- Afin d'appliquer les nouvelles mesures de sécurité en vigueur dans les locaux du Secrétariat, les Parties sont invitées à lui faire parvenir leur liste de délégués.
- Un service d'interprétation sera offert dans les trois langues.

Session des représentants suppléants n° 01-06
Annotations à l'ordre du jour

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil doit adopter l'ordre du jour.

Document :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 7-11-2001) C/C.01/01-06/AGEN/01/Rev.4

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

La directrice exécutive mettra les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

Document :

- Compte rendu de la directrice exécutive (ébauche distribuée le 7-11-2001)

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM rendra compte aux représentants suppléants des réunions tenues les 22 et 23 octobre 2001, à Montréal, notamment de la décision que le Comité a prise à la suite de l'initiative du Conseil relative à l'accès du public à l'information environnementale.

Documents :

- a) Avis du CCPM au Conseil n° 01-06 concernant le projet de plan de programme pour 2002 à 2004 (distribué le 23-10-2001)
- b) Avis du CCPM au Conseil n° 01-07 concernant les communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (distribué le 23-10-2001)
- c) Lettre de la présidente du CCPM au Centre pour le développement du droit international de l'environnement (CIEL) en date du 26-10-2001
- d) Lettre du CIEL au CCPM en date du 17-10-2001
- e) Compte rendu de discussion de la session du CCPM n° 01-04 (à distribuer)
- f) Lettre de la présidente du CCPM au Conseil en date du 27-9-2001

Point 4 Adoption de comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des *Règles de procédure du Conseil*, la directrice exécutive a rédigé le compte rendu sommaire des sessions n° 01-00, 01-04 et 01-05, de même que des interventions faites durant la partie publique de la VIII^e session ordinaire du Conseil. Les représentants suppléants sont invités à adopter les comptes rendus en question.

Documents :

- | | |
|---|--------------------------|
| a) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 01-04
(distribuée le 22-06-2001) | C/C.01/01-04/SR/01 |
| b) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 01-05
(distribuée le 26-9-2001) | C/C.01/01-05/SR/01/Rev.3 |
| c) Ébauche du compte rendu sommaire de session ordinaire du
Conseil n° 01-00 (distribuée le 26-10-2001) | C/01-00/SR/01/Rev.3 |
| d) Compte rendu des interventions faites durant la partie publique
de la VIII ^e session ordinaire du Conseil (distribué le 25-9-2001) | C/01-00/SR/02/Rev.1 |

Point 5 Projet de plan de programme pour 2002 à 2004

Les représentants suppléants sont censés examiner et approuver, le cas échéant, le projet de plan de programme pour 2002 à 2004.

Documents:

- a) Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004 (distribué le 10-9-2001)
- b) Bilan du programme (distribué le 24-10-2001)
- c) Rapport de la directrice exécutive présenté au Conseil au cours de sa session ordinaire de 2001
(distribué le 18-6-2001)
- d) Rapport financier trimestriel pour la période de six mois ayant pris fin le 30-6-2000 (distribué le 30-8-2001)
- e) Calendrier d'établissement du projet de plan de programme pour 2002 à 2004 (distribué le 27-9-2001)

Point 6 Communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Tel que convenu lors de leur dernière session tenue le 28 juin 2001, à Guadalajara, les représentants suppléants sont invités à régler toute question en suspens au sujet des communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15.

Point 6.1 Communication SEM-97-006 – *Oldman River II*

Conformément à la résolution du Conseil n° 00-02 et compte tenu qu'un fait précis exposé dans la communication SEM-97-006 — relative au projet de la société Sunpine visant la construction d'une route de transport de produits ligneux — faisait l'objet de poursuites judiciaires au Canada, le Conseil a décidé, le 16 mai 2000, de différer l'examen de la notification du Secrétariat, en date du 19 juillet 1999, dans laquelle ce dernier estime que la communication justifie la constitution d'un dossier factuel. Compte tenue que les procédures judiciaires sont maintenant terminées, les représentants suppléants sont invités à examiner la notification du Secrétariat faite le 19 juillet 1999 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE.

Documents :

- a) Notification du Secrétariat faite le 19-7-1999 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE
- b) Résolution du Conseil n° 00-02 en date du 16-5-2000
- c) Lettre de *The Friends of the Oldman River* à la CCE en date du 3-10-2000 (distribuée le 4-10-2000)
- d) Lettre de M^{me} Norine Smith à M^{me} Janine Ferretti en date du 3-10-2000
- e) Lettre de M^{me} Norine Smith à M^{me} Janine Ferretti en date du 24-5-2001

Point 6.2 Communication SEM-98-006 – *Aquanova*

Conformément au paragraphe 10(2) des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* (les «Lignes directrices»), le Secrétariat a informé le Conseil, le 4 août 2000, qu'il estime que la communication SEM-98-006 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'Accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel sur cette question.

Documents :

- a) Ébauche révisée d'une résolution du Conseil (distribuée par le Canada le 28-9-2001)
- b) Ébauche d'une résolution du Conseil (distribuée par le Mexique le 12-9-2001; version anglaise distribuée le 17-9-2001)
- c) Notification du Secrétariat faite le 4-8-2000 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

Point 6.3 Communication SEM-99-002 – *Migratory Birds*

Conformément au paragraphe 10(2) des *Lignes directrices*, le Secrétariat a informé le Conseil, le 15 décembre 2000, qu'il estime que la communication SEM-99-002 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'Accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel sur cette question.

Documents :

- a) Ébauche révisée d'une résolution du Conseil (distribuée par le Canada le 5-11-2001)
- a) Ébauche d'une résolution du Conseil (à être distribuée par les États-Unis)
- b) Notification du Secrétariat faite le 15-12-2000 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE
- c) Lettre de M. William A. Nitze à M^{mes} Olga Ojeda et Norine Smith en date du 19-1-2001 (télécopiée par les États-Unis le même jour)

Point 6.4 Communication SEM-98-004 – *BC Mining*

Conformément au paragraphe 10(2) des *Lignes directrices*, le Secrétariat a informé le Conseil, le 11 mai 2001, qu'il estime que la communication SEM-98-004 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'Accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel sur cette question.

Documents :

- a) Ébauche d'une résolution du Conseil (distribuée par le Canada le 28-9-2001)

- b) Notification du Secrétariat faite le 11-5-2001 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

Point 6.5 Communication SEM-00-004 – BC Logging

Conformément au paragraphe 10(2) des *Lignes directrices*, le Secrétariat a informé le Conseil, le 27 juillet 2001, qu'il estime que la communication SEM-00-004 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'Accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel sur cette question.

Documents :

- a) Ébauche d'une résolution du Conseil (distribuée le 2-11-2001 par le Canada)
- b) Notification du Secrétariat faite le 27-7-2001 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

Point 6.6 Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Les représentants suppléants pourraient se pencher sur d'autres questions soulevées dans le rapport du CCPM que le Conseil a convenu d'examiner avec diligence, s'il le juge opportun.

Documents :

- a) Rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- b) Liste modifiée de questions soulevées dans le rapport du CCPM que le Conseil a convenu d'examiner avec diligence, s'il le juge opportun (distribuée par le Mexique le 15-10-2001)
- c) Note de service du Secrétariat aux représentants suppléants, en date du 14-9-2001, au sujet de la confidentialité de l'information (distribuée le même jour)
- d) Résolution du Conseil n° 01-06 : Réponse au rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 7 Autres questions

Point 8 Questions administratives et autres questions

Point 8.1 Recommandation visant à établir un plan d'action régional nord-américain relatif au lindane

Les représentants suppléants sont invités à échanger leurs vues au sujet de la recommandation du Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) visant à établir un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane.

Documents :

- a) Lettre du président du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)

aux représentants suppléants en date du 6-8-2001 (distribuée le 23-8-2001)

- b) Lettre du président du GESS au président du Groupe de travail sur la GRPC en date du 5-7-2001 (distribuée le 23-8-2001)

Point 8.2 Imposition du personnel professionnel de la CCE

Le Secrétariat rendra compte aux Parties de l'état de l'imposition du personnel professionnel de la CCE. Les États-Unis pourraient faire le point en ce qui a trait à l'impôt que la CCE a payé au fisc de ce pays au nom des employés qui en sont ressortissants.

Document :

- Note de service de la directrice exécutive aux représentants suppléants en date du 4-9-2001 (distribuée le 4-9-2001)

Point 8.3 Version modifiée des Règles de gestion financière

Les représentants suppléants sont invités à adopter la version modifiée des Règles de gestion financière de la CCE qui, en plus de régler la question de l'excédent de 5 %, contient tous les autres changements convenus par les Parties depuis la création de la CCE ainsi que des changements découlant des usages établis.

Documents :

- a) Changements proposés au paragraphe 5(6) des Règles de gestion financière (distribués par le Canada le 16-10-2001)
- b) Changements proposés au paragraphe 5(6) des Règles de gestion financière (distribués par les États-Unis)
- c) Ébauche de résolution modifiée en fonction des changements proposés par les États-Unis (distribuée par le Canada le 10-9-2001)
- d) Ébauche d'une version modifiée des Règles de gestion financière (distribuée le 10-09-2001 par le Canada)
- e) Note de service du contrôleur du Secrétariat au Comité permanent général (CPG), en date du 28-2-2001, au sujet des Règles de gestion financière (distribuée le même jour par le Secrétariat)

Point 8.4 Publications visées par le programme de travail pour 2000

Les représentants suppléants sont invités à signer une résolution autorisant le Secrétariat à prolonger jusqu'au 31 décembre 2001 la période de disponibilité des fonds engagés pour la publication du rapport sur l'état de l'environnement, du rapport annuel de 1999 et du rapport spécial de 2000 sur l'application des lois.

Document :

- Ébauche d'une résolution du Conseil (distribuée le 25-9-2001)

Point 9 Prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à confirmer la date de leur prochaine session, prévue à la mi-décembre, au cours de laquelle ils pourraient approuver le projet de plan de programme pour 2002 à 2004.

Document :

- Calendrier des sessions des représentants suppléants pour 2001 (distribué le 7-11-2001)

C/C.01/01-01/PLAN/01/Rev.6

Point 10 Levée de la séance

La présidente est invitée à lever la séance.



North American Commission for Environmental Cooperation (CEC)

Council Session 2001

Council decided to undertake new and additional efforts to:

- explore further opportunities for market-based approaches for **carbon sequestration, energy efficiency and renewable energy** in North America;
- initiate the development of a North American approach to the **environmentally sound management of hazardous wastes**, recognizing the serious environmental and human health consequences of improper **tracking** and **disposal**;
- analyze issues relating to **local water pricing** and **watershed management**, and promote accessible, affordable **technologies for improving water management**; and
- incorporate the **core set of environmental indicators** of the Organization for Economic Cooperation and Development in the CEC's periodic reports on the state of the North American environment, to assess environmental outcomes and track progress in relation to environmental goals.

Council Session 2001
Guadalajara
New Framework emphasizing:

- gathering, compiling, and sharing **high-quality environmental information**,
- promoting the use of **market-based approaches**,
- **cooperating regionally** in the implementation of **global commitments**,
- **building capacity** for stronger environmental partnerships,
- **strengthening strategic linkages to improve sustainability**, and
- promoting **public participation** in the CEC's work.

Council Session 2001

Other initiatives include:

- Explore possibility of convening a **joint ministerial meeting** between CEC and the North American Free Trade Commission for 2003
- Assess the role the CEC might play in **Plan Puebla Panama** including collaboration with other institutions
- Explore how CEC can assist the Pan American Health Organization (PAHO)/ UNEP with the **hemispheric initiative on health and environment**

Notes de la directrice exécutive en vue de son compte rendu des activités de la Commission de coopération environnementale

Session des représentants suppléants
du 14 au 16 novembre 2001

1 État d'avancement du programme

1.1 Environnement, économie et commerce

1.1.1 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce

La CCE a fait traduire et publiera sous peu le compte rendu et la version finale révisée des documents du premier *Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce*. Elle produira également, à brève échéance, un sommaire des enseignements tirés de ce symposium dont la tenue a été subventionnée par la Fondation Ford.

En outre, une réunion sur l'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation du commerce se tiendra les 17 et 18 janvier 2002, et elle portera sur trois thèmes :

- Les méthodes d'évaluation
- L'utilisation des sols et son évolution
- L'énergie

Cette réunion donne lieu à la préparation de plusieurs documents de référence, dont :

- un aperçu des récentes méthodes prospectives d'évaluation et de certaines implications, notamment la comparabilité, la particularité et les contraintes de diverses approches;
- un aperçu des liens entre la libéralisation du commerce, l'évolution de l'utilisation des sols et l'agrobiodiversité;
- une analyse des prévisions faites en vertu de l'ALÉNA dans le secteur agricole en 1993–1994, comparativement à la situation actuelle dans ce secteur, accompagnée d'un examen de certains enseignements découlant d'analyses prospectives et d'études des exportations;
- un rapport documentaire concernant l'évaluation des effets de la libéralisation du commerce sur l'environnement ainsi que des échanges transfrontaliers dans le secteur de l'électricité.

La CCE continuera de renforcer ses liens avec le Groupe de travail conjoint sur l'agriculture et l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui a trait aux travaux de ce groupe sur les indicateurs agricoles et les incitatifs économiques destinés à soutenir les activités relatives à la biodiversité.

La CCE a reçu les trois rapports qu'elle avait commandés à l'intention du groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et elle les distribuera à ces fonctionnaires trois semaines avant la réunion du 18 janvier.

1.1.2 Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord

Le Groupe de travail sur les tendances importantes et nouvelles a examiné la version finale du rapport à ce sujet, dont un sommaire a été présenté à Guadalajara, et ce rapport est en cours de correction. Il sera présenté, avec d'autres documents, au cours de la réunion sur les évaluations environnementales qui se tiendra les 17 et 18 janvier prochains à Montréal. Celle-ci permettra, pour la première fois, de combiner le projet sur les nouvelles tendances et celui sur les répercussions de l'ALÉNA afin de faire un bilan et une prévision des incidences environnementales du commerce sur des secteurs déterminés. Cette réunion permettra également de dresser le cadre de référence des prochaines réunions et des travaux des responsables du projet, ainsi que de constituer éventuellement un groupe consultatif comprenant des fonctionnaires et d'autres spécialistes de ces domaines.

1.1.3 Mécanismes financiers et environnement

La réunion de la CCE sur les mécanismes financiers et l'environnement qui devait initialement se tenir au début de novembre à New York a été reportée en février 2002 en raison des événements du 11 septembre à New York et de la réunion du 8 novembre dans les locaux de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement). Plusieurs documents sont en cours de préparation et serviront de référence au cours de cette réunion. Ils font notamment état de la situation du financement des produits et services écologiques par le secteur privé; de la réaction des marchés financiers à la divulgation volontaire d'informations environnementales, y compris celles sur les systèmes de gestion de l'environnement; de la réaction des marchés financiers à la divulgation obligatoire d'informations environnementales au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

1.1.4 Produits et services écologiques

La CCE a soumis à l'examen des Parties un rapport sommaire établi par des spécialistes sur les enseignements tirés de ce projet. Elle leur transmettra également, dans le même but, un rapport sur les enjeux que suscitent la demande dans des secteurs comme l'électricité produite à partir de ressources renouvelables, le tourisme, et la culture du palmier et du café après avoir obtenu les résultats d'une dernière analyse de marché.

Les bases de données sur le tourisme, le café, le matériel de bureau et l'électricité sont à jour, et il sera possible de consulter une nouvelle base de données sur la demande de produits écoefficaces avant la tenue du symposium de novembre, à San Diego.

Le café d'ombre

La CCE a poursuivi ses travaux sur les avantages économiques, financiers et environnementaux du café d'ombre cultivé de façon durable. Elle a établi de nombreux liens au Mexique avec des groupes qui peuvent l'aider à dresser une carte des intervenants, dans le commerce du café cultivé de façon durable, afin de trouver un mécanisme de répartition de prêts qui permettra de multiplier les chances de réussite. Elle a également poursuivi ses activités en compagnie de producteurs et de groupes coopératifs locaux, et dirigé la création, le 6 septembre, d'un Conseil mexicain du café cultivé durablement. La CCE a aussi reçu et traduit la première étude sur le secteur d'activité que représente ce café en Amérique du Nord; on peut la consulter sur le site Web de la CCE.

Le palmier *Chamaedorea*

Les 5 et 6 juillet, la CCE a accueilli la deuxième réunion du Groupe consultatif intergouvernemental sur le commerce et les espèces sauvages. On y a présenté et examiné un document sur la production du palmier au Mexique et un autre concernant sa commercialisation sur les marchés internationaux. Le Groupe a décidé de publier ces deux documents en les combinant, et a invité les Parties à prioriser leurs activités en vue de parachever le projet et d'en choisir parmi celles relevées durant la réunion. Au cours d'une téléconférence tenue le 7 novembre, le Groupe consultatif a décidé de poursuivre ses travaux, de déterminer des critères relatifs à la culture durable du palmier et d'étudier les liens entre la protection de la biodiversité et de la forêt. Cette activité, qui sera dirigée par la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), constituera la première étape d'application de la méthode utilisée à l'égard du café d'ombre. Il s'agit plus précisément de déterminer comment l'appliquer à un produit qui constitue une espèce sauvage et qui est « consommé » par des institutions (contrairement au café qui est consommé par les particuliers). Le Groupe consultatif a également décidé de demander la prolongation de son budget de dépenses de la présente année en raison du temps qu'il a fallu aux trois pays pour prendre position.

L'écotourisme

Une activité est en cours en vue de mettre un terme au projet sur le tourisme. Elle vise à inciter le milieu de l'écotourisme, dont l'ampleur est grande, à intégrer l'écorégion prioritaire que forme le réseau d'aires marines protégées (AMP) s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California. Cette démarche permettrait : de renforcer ce réseau et de démontrer sa valeur, tout comme celle des cadres relatifs aux AMP et à cette écorégion; de soutenir

les activités relatives à l'écotourisme et les collectivités qui en tirent parti en les faisant participer au processus général touchant l'écotourisme en question. Cet effort lancera un dialogue sur la question de savoir ce qu'est l'écotourisme à l'intérieur comme à l'extérieur des AMP, en espérant que ce dialogue donnera lieu à des directives réalisables et offrira des possibilités de mettre en lumière et de récompenser les bonnes pratiques. Le soutien de la CCE visera à ce que l'écotourisme représente un volet important, à titre de projet à long terme, de l'activité relative à la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California. Le document sur les bonnes pratiques est traduit et sera disponible d'ici peu sur le Web.

1.2 Conservation de la biodiversité

1.2.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité

Le Conseil ayant convenu de constituer le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité au cours de sa session de Guadalajara, en vertu de la résolution n° 01-03, les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité ont établi un calendrier provisoire afin d'aider les Parties à parachever et à mettre en œuvre le Plan d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité (en annexe).

1.2.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Une réunion trinationale cadrant avec l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) a eu lieu au mois d'août à Cuernavaca, au Mexique. Elle a permis d'examiner les fondements d'un accord entre les trois pays sur la conservation des oiseaux, accord qui a pour objet d'établir officiellement cette activité dans chaque pays. Les Parties ont déjà ébauché une stratégie trinationale de communication, avec l'aide de la CCE, dans le cadre de laquelle celle-ci s'emploie à créer un site Web en actualisant celui de l'ICOAN.

1.2.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

La CCE est en train de jeter les bases d'une stratégie trinationale de conservation des prairies de l'Amérique du Nord en compilant des données qui serviront à établir une carte de niveau III représentant ces prairies, en aidant le Mexique à prendre position dans ce domaine et en rédigeant une ébauche de cette stratégie.

Pour ce faire, la CCE s'est attribué trois tâches : établir une carte écorégionale des prairies de niveau III; aider le Mexique à prendre position à l'égard de la conservation des prairies en tenant compte du point de vue de tous les intervenants; ébaucher la stratégie en se fondant sur l'information recueillie, dans le cadre des deux premières activités, sur les efforts déployés depuis les vingt dernières années, aux échelles nationale et binationale, pour conserver les prairies. En compagnie de plusieurs partenaires d'envergure [notamment *The Nature Conservancy* (Société pour la conservation de la nature); la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale de la faune), l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis)], la CCE organisera une réunion de suivi en mai 2002 afin de cautionner la stratégie et de dresser des plans d'action concertés.

1.2.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

En ce moment, les équipes nationales formées aux fins de ce projet travaillent de concert afin d'examiner les activités en cours, d'évaluer les lacunes constatées dans les présentes activités de cartographie du milieu marin nord-américain et d'établir des critères qui guideront cet effort. En tablant sur les activités en cours dans les trois pays, il est prévu d'ébaucher une carte d'ici la fin de l'année qui sera soumise à l'examen de spécialistes au cours d'un atelier.

1.2.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Les activités suivantes permettent de faire progresser ce projet :

Établissement d'un réseau d'aires marines protégées et renforcement des capacités

Inventaire

En coordination avec le projet de Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), le *Consejo Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conap, Conseil national des aires naturelles protégées), l'Atlas national

du Canada, Pêches et Océans Canada, la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques), la Commission mondiale des aires protégées (CMAA) (milieu marin nord-américain) de l'Union mondiale pour la nature (UICN), d'autres activités internationales et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, la CCE est en train de mettre au point un outil Internet de gestion des aires marines protégées (AMP) à l'intention des spécialistes, des organisations non gouvernementales (ONG), des décideurs, des universitaires et d'autres utilisateurs en vue de soutenir le réseau nord-américain d'AMP. Ce système visuel d'information géographique, mis au point de façon concertée, aura pour objet :

- 1) de faciliter les communications et d'offrir aux membres du réseau un moyen de s'informer mutuellement au sujet de documents, d'événements et d'enjeux importants relatifs à la conservation du milieu marin;
- 2) de donner accès aux bases de données sur les inventaires d'AMP en offrant des fonctions de recherche ainsi que de l'information sur les éléments essentiels des projets connexes;
- 3) de compiler des résultats sur le rendement de la gestion des AMP afin d'illustrer des tendances importantes et de tirer des leçons précieuses au sujet de ces aires à une échelle géographique élargie, notamment au sein de réseaux d'écotones complètes.

Le projet est actuellement au stade de l'établissement de sa portée (contenu et conception d'un site Web) et il est prévu, d'ici la fin de l'année, de mettre au point un prototype en se fondant sur les observations des gestionnaires d'AMP et des décideurs.

Réunion de gestionnaires nord-américains d'AMP

Vers la fin de 2001, des gestionnaires nord-américains d'AMP se seront réunis afin de relever des éléments communs et les besoins, dont ceux que doit combler la *North American Gateway for Marine Conservation* (Centre d'information nord-américain pour la conservation du milieu marin), les travaux sur les cibles en matière de conservation du milieu marin et les indicateurs de l'état de ce milieu.

Priorités trinationales en matière de conservation et évaluation du rendement

Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Ce projet permet à des fonctionnaires, à des représentants d'ONG et à des scientifiques du domaine de la conservation du milieu marin de collaborer à l'établissement d'une liste des espèces migratrices et transfrontalières à risque ayant une importance trinationale. La CCE a tenu un atelier à Monterrey, le 1^{er} mai 2001, afin de dresser cette liste et d'établir un consensus quant à la méthode à utiliser pour inventorier les espèces prioritaires. Les conclusions de cette réunion se trouvent sur le site Web Marinet, à l'adresse <<http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinet>>. Il est prévu d'établir un rapport vers la fin de 2001 décrivant l'état de ces espèces et cernant des possibilités de collaboration.

Relevé d'aires prioritaires dans la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California

Cette activité est destinée à relever les aires les plus prioritaires en vue de protéger la zone économique exclusive située à l'ouest des côtes du Canada, du Mexique et des États-Unis, ce qui constitue une première étape indispensable en vue de créer un réseau d'AMP le long de la côte du Pacifique en Amérique du Nord. La cartographie de ces aires prioritaires permettra d'axer l'attention de tous les intervenants sur les ressources qui ont le plus besoin de protection, et elle permettra de catalyser des réseaux viables d'AMP dans la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California. Un atelier tenu les 2 et 3 mai 2001, à Monterrey, en vue de produire cette carte, a réuni des représentants d'ONG vouées à la conservation du milieu marin, d'organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, ainsi que d'organisations de pêcheurs, et leur a permis d'élaborer une stratégie et de s'entendre sur une méthode pour inventorier des aires prioritaires. Les conclusions de cette réunion se trouvent sur le site Web Marinet, à l'adresse précitée. Un partenariat avec le *Marine Conservation Biology Institute* (MCBI, Institut biologique de conservation du milieu marin) permet de compiler les meilleures données scientifiques et traditionnelles disponibles en matière d'écologie.

Cibles en matière de conservation du milieu marin et indicateurs de l'état de ce milieu

Dans le cadre de cette activité, des scientifiques évaluent de façon réaliste à quel point il est possible d'atteindre des buts précis au sein des AMP et comment mesurer leur atteinte. Un atelier tenu les 2 et 3 mai 2001 a donné la possibilité d'entreprendre l'établissement d'un cadre général pour mesurer le rendement de la gestion. Avant la fin de 2001, ces résultats seront appliqués à des pratiques à plus grande échelle consistant à instaurer des mesures de rendement pour gérer fructueusement les AMP.

1.2.6 Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord

Durant la dernière année du projet relatif au Programme d'action mondial (PAM), sa transition s'effectue adéquatement de la CCE vers les régions visées. En ce qui concerne la région de la baie des Californies, la principale activité de transition consiste à étudier la faisabilité d'une proposition à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dont le principal objectif consiste à renforcer les capacités de gestion pour conserver la biodiversité marine et côtière, ainsi qu'à atténuer et à éliminer les menaces qui pèsent sur cette biodiversité, notamment celles que représentent les sources de pollution terrestres ponctuelles et diffuses. L'activité relative à cette baie a également permis de mettre au point un outil élargissant l'accès aux données de gestion des ressources qui aide les utilisateurs à consulter, à partir d'un seul site Web dont l'adresse est <http://spo.nos.noaa.gov/projects/boc2/boc_index.html>, des données et de l'information pertinentes pour régler les questions prioritaires que suscitent l'utilisation et la gestion de cette baie, et ce, même si leurs besoins requièrent différents niveaux de données et d'analyse.

Pour ce qui est du golfe du Maine, les discussions se poursuivent quant au rôle consultatif que pourrait jouer la *Global Program of Action Coalition* (GPAC, Coalition pour l'application du PAM dans le golfe du Maine) auprès du *Gulf of Maine Council* (GOMC, Conseil du golfe du Maine), particulièrement à l'égard du nouveau plan d'action de ce conseil. Ce plan comprend d'ailleurs des questions et des mesures prioritaires qu'avait relevées la GPAC. En outre, celle-ci a continué de faire progresser sa relation avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) chargé de la mise en œuvre du PAM. La GPAC a présenté deux rapports sommaires sur ses activités et, en compagnie d'un représentant de la baie des Californies, les a exposés lors d'un sommet gouvernemental sur le PAM qui devait se tenir du 26 au 30 novembre 2001, à Montréal. Le projet a également permis de parachever une brochure intitulée *50 Ways to Save the Gulf of Maine* (Cinquante moyens de sauver le golfe du Maine) visant à faire connaître l'importance de ce golfe aux élèves d'établissements scolaires ainsi que son cycle hydrique, la manière dont les activités humaines peuvent avoir des incidences sur le golfe et une cinquantaine de choses que l'on peut faire pour conserver sa salubrité. Il était prévu d'imprimer cette brochure à la fin de novembre. Par ailleurs, la GPAC a entrepris un de ses projets les plus ambitieux en prenant l'initiative de planifier un sommet binational, en 2003, sur l'état du golfe du Maine. En prévision de ce sommet, elle organisera une série de tribunes locales afin d'examiner des enjeux, des possibilités, des lacunes en matière de connaissances et des priorités à l'échelle du bassin hydrographique. De plus, la séance de travail que la GPAC a tenue le 5 novembre à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, a donné aux groupes de travail de cette coalition la possibilité de faire avancer la planification et la mise en place de projets, tout en continuant à établir de nouvelles relations avec les Premières Nations et les tribus fondatrices.

D'autre part, on est en train de créer le site Web du projet, à l'adresse <<http://www.gpac-gom.org>>, que l'on pouvait précédemment consulter sur le site de la CCE.

1.3 Polluants et santé

1.3.1 Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Le programme de la CCE sur la qualité de l'air a enregistré d'autres progrès dans un certain nombre des activités prévues au programme de travail de 2001, notamment celles portant sur les inventaires d'émissions atmosphériques, les liens entre la qualité de l'air et la santé des enfants, les couloirs de transport et d'échanges commerciaux en Amérique du Nord.

La CCE a fini de rédiger un document de travail sur la comparabilité des données des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord et sur l'accès à ces données. Ce document, qui a été examiné par des

spécialistes gouvernementaux des trois pays, servira de base de discussion à la réunion que tiendra la CCE le 15 novembre, à Montréal, et qui réunira des spécialistes des inventaires issus des administrations locales et des gouvernements étatiques, provinciaux et fédéraux. La CCE révisera l'ébauche des conclusions de cette réunion et les publiera avant la tenue, le 13 décembre, à Montréal, d'une réunion à laquelle participeront des représentants d'ONG. Cette dernière réunion se tiendra immédiatement après une rencontre du Groupe consultatif sur les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) afin que le public et les représentants gouvernementaux puissent également échanger leurs vues sur des questions qui ont trait aux travaux sur les RRTP et à l'inventaire d'émissions atmosphériques.

Les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont conclu un accord avec l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (INSP, Institut national de santé publique), à Cuernavaca, afin d'évaluer les liens entre la qualité de l'air et la santé des enfants à Ciudad Juárez, dans l'État de Chihuahua. Diverses études menées en Amérique latine prouvent que la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur la santé de différents groupes de population. Cependant, peu d'études ont porté sur des jeunes enfants et aucune n'a évalué l'incidence de la pollution atmosphérique sur des groupes d'enfants pouvant s'avérer plus vulnérables en raison de leur dénuement. Cet élément est important, car il faut évaluer équitablement les effets de cette pollution sur la santé des enfants en tenant compte de facteurs qui augmentent leur vulnérabilité, dont l'inégalité sociale, en vue de soutenir des politiques publiques de prévention de la pollution et de lutte contre celle-ci au sein des populations les plus désavantagées.

L'étude que financera la CCE constitue la première étape d'établissement d'un tableau complet des effets que peut avoir la pollution atmosphérique sur le taux de mortalité et de morbidité chez les enfants vivant dans les grandes villes du Mexique. Dans le cadre d'un premier projet pilote, des chercheurs de l'INSP analyseront les données recueillies à Ciudad Juárez, et le projet servira de fondement au déploiement d'efforts similaires dans d'autres grandes villes du Mexique, ou dans des villes frontalières, incluant Mexico, Guadalajara, Monterrey, Toluca, Mexicali et Tijuana. Cette analyse aura recours à une approche uniforme pour évaluer les caractéristiques communes des effets de la pollution atmosphérique et des causes éventuelles de l'hétérogénéité de ces effets sur les différents groupes de population, particulièrement les facteurs d'inégalité sociale. Elle jettera les bases de futurs efforts en créant un modèle qui permet de réaliser des évaluations intégrales des données sur la salubrité de l'environnement que l'on peut appliquer à d'autres villes.

À la suite de l'atelier de la CCE sur les couloirs de transport et d'échanges commerciaux, tenu à Winnipeg, le 15 mars 2001, les responsables du programme sur la qualité de l'air ont reçu un certain nombre d'observations sur les orientations que pourraient prendre les travaux. La CCE a entrepris une activité importante destinée à tester les gaz d'échappement à moteur diesel coordonnée par l'association *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du nord-est), à Boston, au Massachusetts. Celle-ci est un organisme multi-étatique qui travaille de concert avec les organismes en charge de la qualité de l'air dans huit États du nord-est des États-Unis. Cette association a préalablement élaboré un protocole commun, pour un certain nombre d'États, concernant l'inspection des camions lourds à moteur diesel afin de lutter contre la pollution. La CCE parraine une activité afin d'élargir les dimensions coopératives de cet accord pour qu'y adhèrent d'autres provinces et États importants du Canada, du Mexique et des États-Unis. Un des volets de cette activité sera un projet pilote destiné à réduire la pollution provenant des camions dont le moteur diesel tourne au ralenti aux passages frontaliers congestionnés. Il s'agit de l'une des principales questions soulevées au cours de l'atelier de Winnipeg et dans les observations formulées à la CCE.

1.3.2 Gestion rationnelle des produits chimiques

La CCE a entrepris ou poursuivi un certain nombre d'activités depuis le mois de juin 2001 dans le cadre du projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC).

Elle a parachevé la déclaration de préoccupations communes à l'égard du lindane et le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé une recommandation du Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) consistant à établir un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à cette substance. Cette recommandation a été transmise aux représentants suppléants qui l'examineront au cours de leur session du 14 au 16 novembre, et s'ils la cautionnent, elle

sera soumise à l'approbation du Conseil en juin 2002.

Le PARNA relatif au chlordane est en œuvre depuis 1997 et l'un de ses principaux résultats a consisté à faire cesser l'utilisation et la production de ce pesticide en Amérique du Nord. Les dernières mesures qu'a prises le Mexique se sont avérées fructueuses dans ce sens. Le Groupe de mise en œuvre de ce PARNA a recommandé au Groupe de travail sur la GRPC de publier le rapport final décrivant toutes ces mesures et de démanteler le Groupe d'étude en question. Étant donné que le transport transfrontalier de chlordane se poursuit illégalement, le Groupe d'étude a également recommandé au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale d'exercer un suivi à cet égard.

Un cahier d'information a également été préparé en vue de la réunion de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), tenue en mai 2001, afin de souligner les mesures que l'Amérique du Nord, particulièrement le Mexique, a prises pour mettre un terme à la production et à l'utilisation de DDT.

Deux nouveaux PARNA en voie d'établissement seront parachevés sous peu. L'un porte sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, et l'autre sur la surveillance et l'évaluation environnementales. Un atelier de spécialistes sur ce dernier domaine s'est tenu en mars 2001 à Toronto, et un atelier public sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène a rassemblé plus d'une centaine d'intervenants au mois d'octobre, à Mexico. Les ébauches de ces PARNA feront l'objet d'une consultation publique en janvier 2002, et il est prévu de les soumettre à l'approbation du Conseil au mois de juin suivant.

Le Conseil ayant exprimé publiquement son inquiétude au sujet du plomb, la CCE est en train d'établir une déclaration de préoccupations communes concernant cette substance et ses composés, et le Groupe de travail sur la GRPC est censé recevoir une recommandation sous peu.

Le GESS, de son côté, a entrepris un examen public du processus de sélection des substances et demandera dans peu de temps au public de formuler des observations au sujet de ce rapport.

1.3.3 Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

En juillet 2001, la CCE a publié le rapport *À l'heure des comptes 1998*, soit le cinquième rapport de cette série, et inauguré le nouveau site Web connexe, à l'adresse <<http://www.cec.org/takingstock>>, qui permet aux utilisateurs de faire des recherches personnalisées parmi les données sur lesquelles se fonde le rapport. Les travaux en vue d'établir celui sur les données de 1999 sont en bonne voie et la CCE prévoit le publier au printemps de 2002. Le Groupe consultatif sur le projet de RRTP se réunira les 12 et 13 décembre 2001, à Montréal, afin de susciter des observations sur l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 2000* et de chercher des moyens de renforcer l'utilisation des RRTP au sein d'autres programmes de la CCE comme celui relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Une équipe consultative trilatérale est en train d'établir un rapport spécial sur les substances chimiques toxiques et la salubrité du milieu de vie des enfants qui sera publié au printemps de 2002 dans le cadre de la série *À l'heure des comptes*.

La CCE continue de promouvoir l'amélioration de la comparabilité des trois programmes nationaux de RRTP, et elle a établi un plan d'action à cette fin que les représentants de ces programmes ont approuvé en juin 2001. Ce document expose un certain nombre de possibilités d'améliorer cette comparabilité et énonce des mesures précises que chaque gouvernement pourrait prendre à cette fin.

L'élaboration d'un guide sur les techniques d'estimation à l'intention des entreprises du Mexique, qui a débuté en 2000, est en voie d'achèvement. Le guide sera publié sous forme imprimée et sous forme de cédérom, et sa diffusion fera l'objet d'une campagne de sensibilisation menée en collaboration avec le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique et plusieurs associations industrielles. Un projet dirigé par des ONG est également en cours afin de faire connaître et d'appuyer le projet mexicain de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants ainsi que l'accès du public à l'information recueillie. En septembre, le Groupe spécial sur les RRTP, formé de représentants du secteur privé, d'universités et de la société civile des trois pays intéressés à des applications novatrices des RRTP, ont conçu un dépliant sur les avantages de ces déclarations comme moyen de soutenir l'évolution du programme de RRTP au Mexique.

1.3.4 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

La Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique a tenu une deuxième réunion nationale du 12 au 14 septembre 2001, à Monterrey, sous forme de trois ateliers thématiques et de cinq réunions de spécialistes sur des sujets divers. Une autre réunion a également eu lieu pour établir des tables rondes régionales sur la prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine.

Les membres de cette table ronde nationale ont établi des liens avec les membres de celles du Canada et des États-Unis, et ils examinent présentement les politiques et stratégies nationales de prévention de la pollution dans les trois pays en vue d'en arriver à une optique commune au sujet d'une stratégie régionale. La prochaine réunion se tiendra parallèlement à celle qu'organiserait la Table ronde américaine en novembre, à Charleston, en Caroline du Sud. Cette réunion permettra d'examiner l'état d'avancement de l'analyse des politiques et stratégies nationales qui servira de base à une proposition conjointe qui sera présentée à la session du Conseil de la CCE, en juin 2002. Il est également prévu de publier conjointement une déclaration de coopération et d'examiner d'éventuels projets concertés à entreprendre en 2002 et 2003.

Fonds de prévention de la pollution

Avec les contributions que la CCE et la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) ont versées cette année au *Fondo para Proyectos de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds pour la prévention de la pollution), celui-ci compte maintenant sur un capital de plus d'un million de dollars américains. À ce jour, il a approuvé 48 demandes de crédit et accordé 30 prêts pour un montant total de 7,1 millions de pesos. Un suivi des projets sur les plans environnemental et économique montre que les investissements sont généralement amortis en un an, qu'ils sont viables au point de ne pas occasionner de dettes non remboursées, que les économies annuelles qu'ont réalisées jusqu'à présent les 25 premiers projets sont de l'ordre de 7,4 millions de pesos, que les économies d'eau atteignent annuellement 89 500 m³ et que la réduction de la pollution atmosphérique se chiffre à 1 800 tonnes par année.

Afin de soutenir les PME mexicaines, le Fiprev a entrepris des négociations avec la *Nacional Financiera* (Banque nationale de financement) et le *Secretaría de Economía* (Secrétariat à l'Économie) afin qu'ils participent aux activités de financement pour la prévention de la pollution. Ce secrétariat a versé une contribution de 2 millions de pesos au Fiprev, et celui-ci est en train de créer une infrastructure administrative afin d'exploiter des fonds à partir de la *Nacional Financiera* pouvant se chiffrer à 9 millions de pesos. Cela permettra au Fiprev d'augmenter notablement sa capacité de prêter des fonds.

1.3.5 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

En octobre 2001, la CCE a constitué le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Ce comité, qui comprend trois représentants de chaque pays, formulera des avis au Conseil sur des questions touchant la santé des enfants et l'environnement. Le Conseil en a approuvé le mandat, en juin 2001, dans le cadre de sa résolution n°01-04. La première réunion de ce comité se déroulera le 26 novembre 2001, à Montréal.

Les préparatifs de l'atelier trilatéral sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord vont bon train et celui-ci se tiendra les 27 et 28 novembre, à Montréal. Des représentants gouvernementaux et les membres du Comité consultatif poursuivront pendant deux jours l'élaboration du programme concerté de la CCE sur la salubrité du milieu de vie des enfants en tenant compte des priorités énoncées dans la résolution du Conseil n°00-10. L'ébauche de ce programme se fondera sur les conclusions de l'atelier et sera soumise à l'examen du public, notamment dans le cadre d'une session du CCPM sur la santé des enfants et l'environnement prévue en mars 2002. On a également dressé un inventaire des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la salubrité de l'environnement afin de cerner des possibilités de collaboration entre les trois pays.

Une première réunion de planification s'est tenue en septembre 2001 entre des représentants de la CCE, du Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin d'examiner la possibilité de collaborer à l'élaboration d'un ensemble fondamental d'indicateurs du degré de salubrité du milieu de vie des enfants en Amérique du Nord. Les trois gouvernements et les partenaires institutionnels ont montré un grand intérêt pour ce projet et ont proposé de réaliser une étude de faisabilité.

1.4 Droit et politiques de l'environnement

Rapport comparatif sur les normes environnementales

Comme cela a été mentionné au mois de juin, après examen des travaux préliminaires réalisés par des consultants de chaque pays signataire de l'ALÉNA, les pratiques agricoles intensives constituent un enjeu particulièrement important dans les trois pays à cause de leurs répercussions sur l'air, l'eau et le sol, et en raison de leurs liens étroits avec les travaux sur l'environnement, l'économie et le commerce. Les organismes de réglementation des paliers provincial, étatique et fédéral sont très actifs en ce moment, comme en témoigne la recrudescence d'audiences et de changements à la réglementation, particulièrement au Canada et aux États-Unis. Des consultants des trois pays mènent des recherches afin de comparer les régimes en place (tant en matière de réglementation que d'orientation) et de relever les tendances actuelles. Cette recherche permettra d'établir un rapport de référence sur la manière dont les organismes de réglementation compétents donnent suite aux préoccupations concernant l'environnement et la santé humaine. La CCE en examinera les premières ébauches vers la fin de l'année.

Un projet visant à comparer les normes de prétraitement et d'élimination des déchets dangereux est en voie de planification. De ce fait, la CCE donne en partie suite à la directive du Conseil visant à élaborer une approche nord-américaine afin de gérer écologiquement cette catégorie de déchets. Elle a entrepris des discussions préliminaires avec des fonctionnaires des trois pays pour déterminer la portée de ce projet.

1.4.1 Coopération en matière d'application des lois

Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») ne s'est pas réuni cette année, comme il l'avait prévu au départ, et a plutôt mené ses activités courantes en tenant des téléconférences. Il a reporté sa réunion de fonctionnaires du domaine de l'application des lois aux 7 et 8 février 2002 en attendant la fin de tous les changements administratifs qu'ont entraînés les élections au Mexique et aux États-Unis. Cette réunion offrira aux nouveaux fonctionnaires des trois pays l'occasion d'examiner pour la première fois de nouveaux moyens de coopérer à l'échelle continentale en matière d'application, et d'éclairer ainsi la poursuite du programme de la CCE dans ce domaine.

Le rapport sur les enseignements tirés du projet pilote du Groupe de travail en vue d'élaborer des indicateurs de conformité aux lois sur les déchets dangereux n'est pas encore prêt. L'EPA s'est chargée d'établir ce rapport et prévoit le terminer vers la fin de novembre 2001. Il s'agit du dernier effort dans ce domaine puisque le Groupe de travail a décidé qu'il n'était plus en mesure d'accomplir de progrès, pour le moment, au sujet de ces indicateurs.

La collaboration avec les responsables du programme de GRPC se concentre sur un volet précis du PARNA relatif au mercure, soit le contrôle du transport transfrontalier de cette substance pour fins de traitement et d'élimination. La CCE travaille de concert avec des consultants des trois pays afin de rédiger des documents de référence sur cette question en prévision d'une réunion avec des spécialistes gouvernementaux des trois pays prévue en 2002.

Elle est également en train de planifier, en compagnie de fonctionnaires des trois pays du domaine des déchets dangereux, des activités visant à appliquer adéquatement les recommandations contenues dans son rapport de 1998 sur le suivi des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

Le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) a reporté son forum de deux

jours sur la participation du public aux activités relatives à l'application de ces lois prévu initialement les 27 et 28 septembre 2001, à Washington. L'atelier sur le renforcement des capacités en matière d'application des lois relatives aux substances appauvrissant la couche d'ozone qui était prévu les 13 et 14 septembre 2001 a également été reporté aux 7 et 8 novembre 2001, à Mexico.

Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Le rapport spécial sur l'application des lois en 2000 est en voie d'impression et devait être prêt à la fin d'octobre 2001. Il touche les inspections, les activités de promotion de la conformité aux lois et l'évaluation des résultats obtenus.

Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale

Le Groupe de travail a encouragé la mise sur pied de projets pilotes afin de promouvoir le document d'orientation intitulé : Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement. La société DuPont México a accepté d'être la première à participer à un projet pilote en collaboration avec le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) et cette expérience donnera lieu à l'établissement d'un rapport qui sera prêt au début de 2002. L'EPA des États-Unis a également mis sur pied des projets destinés à promouvoir ce document d'orientation, notamment en octroyant des subventions aux mêmes fins dans les États du Texas et de la Californie. Elle a également proposé au Profepa d'entreprendre des discussions pour renforcer leur collaboration et promouvoir l'utilisation de ce guide dans les PME. Aux États-Unis, le *Board of Environmental, Health and Safety Auditor Certification* (Conseil du vérificateur de la certification en matière d'environnement, de santé et de sécurité) a décidé d'incorporer le guide d'orientation dans les documents nécessaires à l'évaluation des compétences.

Défis

Le report de plusieurs activités importantes du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement a causé de la déception parmi les représentants des trois pays qui ont participé à leur planification. La CCE a déjà reprogrammé toutes les activités afin de tirer pleinement parti des efforts déployés pour les organiser. Le programme sera donc chargé puisque les activités de 2001 auront lieu au début de 2002, en plus de celles prévues normalement en 2002.

2 Suivi de la session du conseil tenue à Guadalajara

Le Conseil a convenu d'entreprendre de nouvelles activités dans le domaine de l'énergie, des déchets dangereux, de l'eau et des indicateurs environnementaux. Il a plus particulièrement décidé :

- de chercher d'autres possibilités d'appliquer des approches commerciales relativement à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en Amérique du Nord;
- d'entreprendre la mise au point d'une approche nord-américaine visant la gestion écologique des déchets dangereux en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquats de ces déchets;
- d'analyser les enjeux connexes à la tarification locale de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques, de promouvoir le recours à des technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau;
- d'intégrer aux rapports périodiques de la CCE sur l'état de l'environnement nord-américain l'ensemble des indicateurs fondamentaux qu'a établi l'OCDE dans le domaine de l'environnement, dans le but d'évaluer les résultats obtenus et de suivre les progrès accomplis en fonction des objectifs environnementaux.

Le Conseil a également dressé un cadre qui prévoit notamment :

- la collecte, la compilation et le partage d'une information environnementale de grande qualité;
- la promotion du recours à des approches commerciales;
- la coopération à l'échelle continentale afin de donner suite aux engagements internationaux;
- le renforcement des capacités en vue de consolider les partenariats relatifs à l'environnement;
- la consolidation des liens stratégiques afin d'améliorer l'application de la notion de durabilité;
- la promotion de la participation du public aux travaux de la CCE.

2.1 Activités de suivi

Le Secrétariat a entrepris les activités énumérées ci-après afin de déterminer la portée des travaux dans les domaines qu'elles touchent et permettre ainsi au Conseil d'examiner les progrès accomplis et d'envisager, au cours de sa prochaine session annuelle de juin, à Ottawa, quelles seront les prochaines étapes de ces travaux.

Énergie et séquestration du carbone

Le Secrétariat tiendra une réunion des principaux intervenants au début de 2002 afin de cerner des possibilités tangibles d'appliquer des approches commerciales relativement à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Il présentera les conclusions de cette réunion aux Parties durant l'hiver de 2002 afin qu'elles les examinent et déterminent les prochaines étapes des travaux à soumettre à l'attention du Conseil.

Déchets dangereux

Le Secrétariat tiendra une réunion de spécialistes vers la fin janvier afin de relever des enjeux et des possibilités de coopérer à l'échelle nord-américaine concernant le suivi et l'élimination des déchets dangereux. Il organisera ensuite une réunion de suivi regroupant des fonctionnaires membres de groupes d'étude afin de cerner des questions clés à examiner et des domaines de coopération. La réunion devant se tenir à la fin de janvier servira à choisir et à prioriser les domaines sur lesquels axer l'attention afin d'élaborer une approche nord-américaine visant la gestion écologique des déchets dangereux. Cette première réunion de fonctionnaires donnera au Conseil un premier ensemble d'éléments de cette approche qu'il pourra examiner au cours de sa session du mois de juin.

Eau

Le Secrétariat tiendra une réunion de spécialistes en janvier 2002, à Toronto, afin d'évaluer des possibilités d'intégrer au programme la tarification locale de l'eau et la gestion des bassins hydrographiques, et de promouvoir des techniques facilement applicables et peu coûteuses pour améliorer la gestion de l'eau. Les conclusions de cette réunion seront soumises à l'examen des Parties en janvier afin que le Conseil puisse donner des directives quant aux activités à entreprendre dans ce domaine.

Ensemble fondamental d'indicateurs environnementaux

La CCE invitera des cadres et du personnel de l'OCDE chargés de la compilation et de la diffusion des données à assister à un atelier visant à évaluer la possibilité de renforcer l'attention en Amérique du Nord sur l'ensemble fondamental d'indicateurs environnementaux qu'a établi cette organisation. En se fondant sur les conclusions de cette réunion, la CCE élaborera un aperçu de cet ensemble afin de le diffuser dans le public.

2.2 Autres activités de suivi

Réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce en 2003

Le Canada assumera la présidence de la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce prévue en 2003, et il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat afin de dresser l'ordre du jour de cette réunion, organisée aux termes du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, et demandera aux Parties de suggérer des thèmes de discussion.

Plan Puebla-Panama

Les activités du Secrétariat relatives à l'élimination progressive ou à la réintroduction du DDT au Mexique et en Amérique centrale se sont poursuivies et le PARNA connexe qui a été mis en œuvre donne lieu à la participation de huit pays. En octobre 2001, la demande de subvention signée par les représentants de ces huit pays a été expédiée au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Son conseil exécutif y a répondu favorablement et prévoit y donner suite en février 2002 (voir la section intitulée *État d'avancement du programme d'action régional et de démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale*).

Accès du public à l'information environnementale

Le Secrétariat a engagé des consultants au Mexique, au Canada et aux États-Unis pour mettre à jour le rapport de la CCE intitulé *L'accès du public à l'information gouvernementale sur l'environnement* paru dans l'édition de l'hiver 1999 de la série *Le droit et les politiques de l'environnement en Amérique du Nord*. Les rapports de cette série qui seront mis à jour comprendront un sommaire des règlements régissant la confidentialité de l'information dans les trois pays, tel que le Conseil l'a réclamé au cours de sa session de Guadalajara. Ces rapports devraient être prêts pour le printemps de 2002.

3 Surveillance et évaluation des projets

La CCE a entrepris l'établissement d'un plan de planification, de surveillance et d'évaluation des projets dans le cadre d'un processus destiné à élaborer des principes et des procédures pour la mise en œuvre d'un cadre connexe. Celui-ci servira de fondement à ce processus de surveillance et d'évaluation et instaurera des principes de gestion axés sur les résultats. Le cadre comportera des modèles de planification et d'établissement des rapports nécessaires pour réaliser des évaluations qui viseront :

- les objectifs des projets (en analysant rétrospectivement, et du mieux possible, les projets depuis leur mise en place);
- les résultats des projets (jusqu'au moment de l'évaluation).

La CCE est actuellement à la recherche d'évaluateurs pour deux de ses secteurs de programme : le droit et les politiques de l'environnement, et la conservation de la biodiversité, ainsi que pour son bureau de liaison au Mexique. Elle est en train d'élaborer le cadre de référence de ces deux évaluations et demandera aux Parties d'examiner ce cadre avant de le parachever. La CCE a prévu de réaliser ces évaluations avant la fin de 2001 et d'établir des rapports sur les conclusions qu'elle en aura tirées au début de 2002. Au cours du mois de novembre, elle a entrepris d'évaluer les deux autres secteurs de programme, à savoir les polluants et la santé, et l'environnement, l'économie et le commerce. Il est prévu que les rapports d'évaluation de ces deux secteurs de programme soient terminés au début du deuxième trimestre de 2002.

4 Activités visés à l'article 13 de l'ANACDE : Restructuration du secteur de l'électricité

La planification du symposium de novembre est terminée et plus d'une centaine de participants ont confirmé leur présence. Les membres du Conseil consultatif connexe sont au complet, maintenant que M. Jesus Reyes Heróles a joint leurs rangs.

Le 10 octobre 2001, la CCE a publié et transmis aux Parties les résultats de l'enquête, menée avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale des économies d'énergie) et en partenariat avec la société Gallup México, sur l'intérêt que porte le secteur industriel à l'électricité produite à partir de ressources renouvelables.

Les cinq documents de référence qui suivent feront l'objet d'un examen et d'observations à la fin de novembre :

1. Document de travail – *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*
2. Document d'information – *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*
3. Document de référence – *Estimating Future Air Pollution from New Electric Power Generation*.
4. Document de référence – *A Retrospective Review of FERC's Environmental Impact Statement on Open Transmission Access*.
5. Document de référence – *NAFTA Provisions and the Electricity Sector*.
6. Document de référence – *European Electricity Generating Facilities: An Overview of European Regulatory Requirements and Standardization Efforts*.

5 Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE

Le Secrétariat s'emploie à donner suite à l'engagement qu'a pris le Conseil à Guadalajara visant à améliorer la rapidité et l'efficacité du processus relatif aux communications de citoyens.

En premier lieu, la CCE a intégré un autre conseiller juridique, en septembre, à l'Unité des communications sur les

questions d'application. Il s'agit de M^{me} Katia Opalka, qui était précédemment associée au cabinet d'avocats McCarthy & Tetreault, à Montréal.

Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a également éliminé de ses travaux en souffrance toutes les communications canadiennes et américaines, recommandé la constitution de dossiers factuels à l'égard des communications appelées Oiseaux migrateurs, BC Mining et BC Logging, et rejeté celle relative aux Grands Lacs. Le Secrétariat a accompli également des progrès notables au sujet des communications mexicaines en suspens. À la fin de novembre, il terminera la constitution du dossier factuel relatif à la société Metales y Derivados, et il est sur le point de parachever son examen des communications appelées Río Magdalena, Molymex et Cytrar (deuxième communication dans ce dernier cas) afin de savoir s'il doit recommander au Conseil la constitution de dossiers factuels à leur sujet.

En ce qui a trait à la confidentialité, le Secrétariat travaille, de concert avec des consultants, sur un sommaire des règlements qu'il prévoit terminer au printemps prochain et, tel que le Conseil l'a réclamé à Guadalajara, il a présenté aux Parties une proposition en matière de confidentialité. Il aidera en outre ces dernières lorsqu'elles décideront de s'engager plus avant à ce sujet et à mesure que le Conseil donnera suite à son engagement, pris à Guadalajara, de prendre des mesures supplémentaires en vue d'appliquer les recommandations du CCPM sur le processus relatif aux communications.

5.1 État des dix communications en cours d'examen

Attente de la décision du Conseil quant à la constitution des dossiers factuels relatifs aux communications suivantes :

- 1) **Aquanova** – Le 4 août 2000, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-98-006/ *Grupo Ecológico Manglar, A.C.* (Mexique – application des lois relatives aux répercussions de l'exploitation d'une entreprise d'élevage de crevettes sur les milieux humides) justifiait la constitution d'un dossier factuel.
- 2) **Oiseaux migrateurs** – Le 15 décembre 2000, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-99-002/ *Alliance for the Wild Rockies et coll.* (États-Unis – application de la *Migratory Bird Treaty Act* à l'endroit des exploitants forestiers) justifiait la constitution d'un dossier factuel.
- 3) **BC Mining** – Le 11 mai 2001, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-98-004/ *Sierra Club of British Columbia et coll.* (Canada – application de la *Loi sur les pêches* dans le cas de l'exploitation minière en Colombie-Britannique) justifiait la constitution d'un dossier factuel.
- 4) **BC Logging** – Le 27 juin 2001, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-00-004/ *David Suzuki Foundation, et coll.* (Canada – application de la *Loi sur les pêches* dans le cas de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique) justifiait la constitution d'un dossier factuel.
- 5) **Oldman River II** – Le Conseil a reporté l'étude de la notification du Secrétariat quant à la constitution d'un dossier factuel concernant la communication SEM-97-006/ *The Friends of the Oldman River* (Canada – application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*).

Dans ces cinq cas, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, donner instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel.

5.2 Constitution en cours d'un dossier factuel

Metales y Derivados – Le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel concernant la communication SEM-98-007/ *Environmental Health Coalition et coll.* (Mexique – application des lois relatives à une fonderie de plomb abandonnée).

5.3 Examen de trois communications afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel aux termes du paragraphe 15(1) :

- 1) Río Magdalena – SEM-97-002/ *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* (Mexique – application des lois en matière de rejets d'eaux usées)

- 2) **Molymex II** – SEM-00-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll.* (Mexique – application des lois concernant la qualité de l'air et les incidences environnementales d'une usine de traitement du molybdène)
- 3) **Cytrar II** – SEM-01-001 / *Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll.* (Mexique – application des lois concernant un site d'élimination de déchets dangereux)

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications, à la lumière de la réponse de la Partie en cause, afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel. Le 13 septembre 1999, le Secrétariat a demandé au Mexique des renseignements supplémentaires au sujet de la communication SEM-97-002/ *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*; aucune réponse n'a encore été reçue.

5.4 Examen d'une communication pour déterminer si elle satisfait aux critères du paragraphe 14(1)

Tarahumara. SEM-00-006 / *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C* (Mexique – application des lois connexes à l'accès à la justice environnementale par les collectivités indigènes). Le Secrétariat est en train d'examiner la version réduite de cette communication pour déterminer si elle satisfait aux critères du paragraphe 14(1).

5.5 Rejet de deux communications

- 1) **Dermet** – SEM-01-003/ *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.* (Mexique – application des lois en rapport avec la valeur de preuve, dans une action au civil, à un rapport technique du Profepa concernant la contamination de l'eau souterraine causée, selon lui, par l'entreprise Dermet, S.A. de C.V., dans la ville de Guadalajara. Le 19 septembre 2001, le Secrétariat a rejeté la communication parce qu'elle ne satisfaisait pas aux critères du paragraphe 14(1). Toutefois, les auteurs peuvent soumettre à l'examen du Secrétariat une communication respectant ces critères dans les 30 jours suivant la réception de la notification.
- 2) **Grands Lacs** – SEM-98-003/ *Department of the Planet Earth et coll.* (États-Unis – application des lois relatives aux émissions de dioxines et de mercure par les incinérateurs de déchets solides et de déchets médicaux). Le 5 octobre 2001, le Secrétariat a rejeté la communication parce qu'il considérait, à la lumière de la réponse de la Partie visée, que la constitution d'un dossier factuel n'était pas justifiée.

5.6 Historique des communications

Les **vingt et une** communications qui ne sont plus en suspens ont reçu le traitement suivant :

Onze communications ont été rejetées du fait qu'elles ne justifiaient pas un examen plus poussé aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

Chouette tachetée – SEM-95-001/ *Biodiversity Legal Foundation et coll.*

Logging Rider – SEM-95-002/ *Sierra Club et coll.*

Tottrup – SEM-96-002/ *Aage Tottrup*

CEDF – SEM-97-004/ *Canadian Environmental Defence Fund*

Biodiversité – SEM-97-005/ *Animal Alliance of Canada et coll.*

Guadalajara – SEM-98-001/ *Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.*

Ortíz Martínez – SEM-98-002/ *Ortíz Martínez*

Molymex I – SEM-00-001/ *Rosa María Escalante de Fernández*

Jamaica Bay – SEM-00-003/ *Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc., et coll.*

AAA Packaging – SEM-01-002/ *(le nom des auteurs est confidentiel).*

Dermet – SEM-01-003/ *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*

Deux communications ont été classées en vertu de l'alinéa 14(3)a):

Methanex – SEM-99-001/ *Methanex Corporation*

Neste Canada – SEM-00-002/ *Neste Canada Inc.*

Quatre communications ont été classées en vertu du paragraphe 15(1) :

Oldman River I – SEM-96-003/ *The Friends of the Oldman River*

Lac de Chapala – SEM-97-007/ *Instituto de Derecho Ambiental*

Cytrar – SEM-98-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos*

Grands Lacs – SEM-98-003/ *Department of the Planet Earth et coll.*

Une communication a été retirée par son auteur :

Fort Huachuca – SEM-96-004/ *The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

Deux dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

Cozumel – SEM-96-001/ *Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C., et coll.*

BC Hydro – SEM-97-001/ *B.C. Aboriginal Fisheries Commission, et coll.*

Le Conseil a rejeté une communication en vertu du paragraphe 15(2) après notification, par le Secrétariat, de la justification de constituer un dossier factuel :

Fermes porcines du Québec – SEM-97-003/ *Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*

6 Partenariats

État d'avancement du programme d'action régionale et de démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale

Une réunion s'est tenue à Mexico, les 11 et 12 septembre 2001, afin d'analyser l'ébauche du programme d'action régionale et de démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale. Cette réunion a rassemblé des représentants des ministères de la Santé et de l'Environnement des huit pays participant à ce programme.

En octobre 2001, la demande de subvention signée par les représentants des huit pays a été expédiée au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Son conseil exécutif y a répondu favorablement et prévoit y donner suite en février 2002. La CCE a transmis au FEM une lettre de soutien au programme et prévoit verser une contribution de 200 000 \$US au cours de sa mise en œuvre.

Ce programme, qui durera trois ans, a pour principal objectif de démontrer qu'il est possible de lutter de façon rentable, répétitive et écologique contre les vecteurs du paludisme au Mexique et en Amérique centrale sans recourir au DDT. Le FEM versera une subvention de 7495 000 \$US qui, ajoutée aux fonds investis par les huit pays participants (2 544 000 \$US), aux 200 000 \$US de la Commission en plus des 100 000 \$US qu'elle a versés pour la phase de préparation de la demande de subvention (soit 300 000 \$US au total), et à celle de l'OPS (754 000 \$US), représente un montant total de 11 093 000 \$US.

7 Administration et finance

7.1 Ressources financières

Le Secrétariat a soumis à l'approbation des Parties les états financiers vérifiés de l'année 2000 et a pris en compte les recommandations du cabinet comptable pour ce qui est de l'établissement des états financiers subséquents. À la fin du troisième trimestre de 2000, le Secrétariat avait reçu la quote-part des trois Parties.

7.2 Ressources humaines

Le 27 septembre, le Secrétariat a engagé M^{me} Katia Opalka à titre de conseillère juridique au sein de l'Unité des communications sur les questions d'application. Le poste de chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement qu'occupait M^{me} Darlene A. Pearson est vacant depuis le 26 octobre. Il en est de même, depuis le 2 novembre, du poste de directeur des communications qu'occupait M. Charles Dickson.

7.3 Accord de siège avec le Québec

Après avoir reçu l'approbation des trois Parties de signer l'Accord de siège avec le gouvernement du Québec, le Secrétariat attend de connaître la date de sa signature officielle.

7.4 Sécurité

Le Secrétariat a accru les mesures de sécurité à la suite des événements du 11 septembre à New York, et il a demandé à la Gendarmerie royale du Canada d'examiner et d'évaluer les mesures de sécurité dans ses locaux.

8 Communications et sensibilisation

Pour la première fois, le rapport *À l'heure des comptes* comprenait deux volumes sur papier (un recueil de données et un résumé) ainsi qu'une version électronique consultable en ligne sur le site Web de la CCE. Parmi les autres nouveautés, ce site offre une fonction qui permet aux visiteurs d'accéder aux données et de faire des recherches personnalisées.

La CCE poursuit l'amélioration du contenu, des fonctions et de la présentation de son site Web. Parallèlement à la transmission coordonnée de courriels afin de faire connaître aux intéressés les progrès des travaux de la Commission, on constate un accroissement des lecteurs des communications électroniques de cette dernière. La publication du rapport *À l'heure des comptes 1998* a fait de juillet et août derniers les deux mois les plus actifs en ce qui a trait au volume d'information téléchargée à partir du site de la CCE. Les statistiques de visites sur ce site révèlent qu'elles ont triplé depuis les 14 derniers mois. Alors que l'on compte habituellement 40 visiteurs en permanence sur le site, on en comptait plus d'une centaine la journée même de la publication du cinquième numéro du bulletin *Trio*, au début d'octobre. Au cours des mois de septembre et d'octobre, les plus de 60 000 visites mensuelles sur le site ont permis d'enregistrer plus d'un million de cliquages sur les liens offerts.

Grâce à son serveur de liste, la CCE peut annoncer aux personnes qui y sont inscrites que son dernier numéro de *Trio* est affiché sur le site Web. Par ailleurs, 1 200 personnes se sont ajoutées à la liste de celles qui reçoivent la version imprimée de ce bulletin.

Les principales publications et affiches ainsi que le site Web de la CCE sont l'objet d'une nouvelle approche graphique dont le style est naïf, semble dessiné à la main et fait usage de couleurs vives en transmettant un message d'instantanéité, de simplicité et d'humanité. Étant donné que le scepticisme du public à l'égard du caractère bureaucratique des institutions continue d'augmenter, cette expression graphique permet d'établir un lien avec le public et donne une impression de pertinence qui est peu commune au sein d'organisations comme la CCE. Elle lui donne en effet un caractère distinct, malgré son petit budget de publicité, et l'aide à se démarquer de la masse des messages concurrentiels destinés à capter l'attention du public.

Depuis le mois de juin, la CCE a diffusé les communiqués suivants (par ordre chronologique inverse) :

18 octobre 2001

Les ministres constituent le comité consultatif sur la santé des enfants

Les ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis ont désigné les membres du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Les trois ministres travaillent de concert, par l'entremise de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, dont le siège est à Montréal, à trouver des solutions aux problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes.

9 octobre 2001

Les grandes industries mexicaines veulent davantage d'électricité « verte »

Les plus grandes industries du Mexique réclament davantage de sources d'électricité renouvelables. C'est ce qui ressort d'une enquête dont les résultats ont été rendus publics aujourd'hui par la Commission de coopération environnementale (CCE). « Cette demande de la part des industries ouvre la porte à une expansion rapide du secteur de l'énergie verte au Mexique », a déclaré la directrice exécutive de la Commission, M^{me} Janine Ferretti.

5 octobre 2001

La CCE rejette la communication relative aux émissions de mercure et de dioxines des incinérateurs aux États-Unis

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a rejeté aujourd'hui une communication dont les auteurs allèguent que les États-Unis omettent d'appliquer efficacement les dispositions de la *Clean Air Act* (Loi sur l'air salubre) concernant les émissions de mercure et de dioxines des incinérateurs de résidus urbains et de déchets médicaux.

1^{er} octobre 2001

Les présentations sur les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène sont disponibles

Le Groupe d'établissement du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, mis sur pied par le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), a reçu son mandat aux termes de la résolution n° 99-01 du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Le Groupe de travail sur la GRPC et ses groupes d'étude relèvent du programme de la CCE sur la GRPC, qui fait partie du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé.

20 septembre 2001

Invitation à une session ordinaire du Comité consultatif public mixte de la CCE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) invite le public à assister à sa session ordinaire qui se tiendra les 22 et 23 octobre prochains à l'hôtel Intercontinental de Montréal, au Québec.

19 septembre 2001

La CCE rejette la communication sur le différend relatif à la contamination de l'eau souterraine à Guadalajara

12 septembre 2001

Appel de commentaires sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2002 à 2004

29 août 2001

Subventions de la CCE axées sur les enfants et les océans

9 août 2001

Cytrar II : Le Mexique demande qu'on mette fin à l'examen

3 août 2001

Le Secrétariat de la CCE recommande la constitution d'un dossier factuel relatif à la communication de la David Suzuki Foundation

20 juillet 2001

Une étude assure le suivi de plus de 3,2 millions de tonnes de substances chimiques toxiques produites par des sources industrielles en 1998

18 juillet 2001

Documents de la CCE rendus publics à la suite de l'adoption d'une résolution du Conseil concernant la transparence

29 juin 2001

Communiqué du Conseil de la CCE

9 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

En juillet 2001, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a octroyé 17 subventions, totalisant 411 400 \$US, à des projets relatifs à deux champs d'activité de la CCE : les aires marines protégées et la santé des enfants et l'environnement. Cela représente un total de 160 subventions que ce fonds octroie à des projets communautaires depuis 1996.

Les projets subventionnés par le FNACE en 2001 sont les suivants (les montants sont exprimés en dollars américains) :

Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les aires marines protégées (AMP)

Stratégie communautaire de gestion de la pêche et du tourisme dans l'aire naturelle protégée du parc national

Arrecifes de Xcalak (Mexique)

Amigos de Sian Ka'an A.C. (25 000 \$)

Sur les traces de la baleine grise : Établissement de liens entre les efforts déployés dans les AMP s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring (Canada)

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada - Section de la Colombie-Britannique (25 000 \$)

Renforcement de la participation sociale à la conservation de l'aire naturelle protégée d'Arrecifes de Cozumel (Mexique)

Centro Mexicano de Derecho Ambiental, A.C. (CEMDA) (25 000 \$)

Activité relative aux aires marines protégées (États-Unis)

Conservation Law Foundation inc. (25 000 \$)

Aire d'intendance internationale au Passage des épaulards : Campagne de sensibilisation et de participation (Canada-États-Unis)

People for Puget Sound (25 000 \$)

Mise au point d'incitatifs économiques pour la conservation des ressources marines dans deux aires marines protégées de la péninsule de Baja California, au Mexique (Mexique-États-Unis)

Wildcoast (25 000 \$)

Igaliquuuq : Intendance communautaire d'un sanctuaire de baleines boréales (Canada)

Fonds mondial pour la nature (Canada) (12 900 \$)

Amélioration de l'accès des collectivités à l'information sur la santé des enfants et l'environnement et de leur participation aux travaux connexes

Projet d'incinération en Alaska (États-Unis)

Alaska Community Action on Toxics (ACAT) (25 000 \$)

Opération puits, un projet de surveillance des eaux souterraines par les enfants (Canada)

Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB) (25 000 \$)

Programme de sensibilisation à la salubrité de l'air : Promotion de la relation entre la qualité de l'air et la santé dans les programmes scolaires (Canada)

Eastern Charlotte Waterways Inc. (23 500 \$)

Action des femmes pour la salubrité de l'environnement à Colonia Chilpancingo : Programme de formation en éducation et en habilitation environnementales (Mexique-États-Unis)

Environmental Health Coalition (25 000 \$)

Renforcement des capacités des enfants et des familles des travailleurs agricoles en vue de mieux préserver leur santé des dangers environnementaux (États-Unis)

Farmworker Health and Safety Institute (25 000 \$)

Réduction de l'exposition au plomb et de ses émissions dans la collectivité de Santa Fe de la Laguna, au Mexique (Mexique)

Grupo Interdisciplinario de Tecnología Rural Apropiada (GIRA), A.C. (25 000 \$)

Réseau national pour le droit à l'information environnementale (Mexique)

Presencia Ciudadana Mexicana, A.C. (25 000 \$)

Promotion de la participation des citoyens aux soins de santé des enfants et à la salubrité de l'environnement (Mexique)

Transparencia, Sociedad Civil (25 000 \$)

Santé + Pollution (Canada)

Université de Moncton, Groupe de recherche Littoral et vie (25 000 \$)

Projet Écoles salubres, enfants en santé (États-Unis)

Washington Toxics Coalition (25 000 \$)

Le FNACE continue de déployer des efforts pour favoriser le réseautage des ONG et leurs échanges ainsi que leur participation aux activités de la CCE. Au cours des derniers mois, sa base d'information et ses capacités de réseautage ont servi à renforcer la participation du public à des projets touchant la GRPC, l'agriculture sous couvert forestier, l'écotourisme et l'application des lois sur les espèces sauvages, ainsi qu'aux récentes session ordinaire du Conseil et réunions du CCPM.